



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/AC.11/2002/19  
22 avril 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires  
«Un environnement pour l'Europe»  
(Troisième session, Genève, 3 et 4 juillet 2002)  
(Point 9 de l'ordre du jour provisoire)

**SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT**

Note du secrétariat<sup>1</sup>

1. Mandat du Groupe de travail sur la surveillance de l'environnement

1. À la Conférence d'Aarhus «Un environnement pour l'Europe», les ministres ont reconnu que les mécanismes visant à coordonner la surveillance ainsi que la collecte, le traitement et la gestion des données en Europe demeuraient insuffisants. Ils sont convenus de s'attacher en priorité à améliorer ces mécanismes ainsi que l'état de l'information sur l'environnement pour faciliter les processus décisionnels et faire en sorte que le public ait plus aisément accès à des informations fiables sur l'environnement. Ils ont par ailleurs salué l'initiative de la Fédération de Russie, qui a organisé une réunion spéciale à Moscou en vue de renforcer la coopération dans ce domaine.

2. Compte tenu des recommandations de la Réunion de Moscou (1999) et comme suite à une réunion préparatoire sur la surveillance de l'environnement organisée ultérieurement par la CEE-ONU, le Comité des politiques de l'environnement a créé en 2000 un Groupe de travail spécial sur la surveillance de l'environnement, présidé par la Fédération de Russie. Ce groupe de travail sert d'instrument aux États membres de la CEE-ONU pour l'élaboration de recommandations et de projets de plans d'action et pour le renforcement des initiatives

---

<sup>1</sup> Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

internationales menées dans la région dans le domaine de la surveillance de l'environnement et les domaines connexes<sup>2</sup>. Le Gouvernement danois contribue actuellement au financement des activités de base du Groupe de travail.

## II. Rapport d'évaluation de Kiev

3. Le Groupe de travail s'attache en ce moment à appuyer l'élaboration du troisième rapport paneuropéen sur l'évaluation de l'environnement («Rapport de Kiev»), entreprise par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Cette activité fournit l'occasion d'améliorer la collecte et la communication des données relatives à l'environnement dans les pays en transition, notamment ceux qui ne sont pas couverts par les réseaux de l'AEE. Elle a également pour effet d'inciter les organisations internationales s'occupant de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement dans la région de la CEE-ONU à coordonner davantage leur action.

4. Le Groupe de travail a examiné le projet de table des matières du rapport de Kiev et formulé des observations et propositions concernant notamment les thèmes à traiter, les périodes à couvrir, le degré de précision des évaluations, l'utilisation des bases de données internationales existantes pour la collecte des données, l'accès aux données au niveau national et les mesures spécifiques à prendre dans les pays non-membres de l'AEE, les moyens pratiques de rendre le rapport facile à consulter et la participation des ONG et autres grands groupes à l'examen du rapport et à la diffusion de ses conclusions dans les sous-régions de la CEE-ONU.

5. À l'issue des débats, un certain nombre de modifications ont été apportées à la table des matières du rapport de Kiev. Les diverses questions ayant trait aux liens entre l'environnement et la santé humaine, qui étaient au départ abordées dans plusieurs chapitres, ont été regroupées dans un nouveau chapitre sur l'environnement et la santé. Les chapitres sur l'énergie, l'industrie, la foresterie, les transports, les changements climatiques, la pollution atmosphérique, les déchets et les sols ont été modifiés. Des dispositions ont été prises en vue de faciliter la collecte des données dans les pays non-membres de l'AEE (grâce notamment au financement futur du projet Tacis de l'Union européenne) et d'étudier concrètement la possibilité d'inclure l'Amérique du Nord dans les rapports sur l'état de l'environnement établis aux fins du processus «Un environnement pour l'Europe».

6. Le Groupe de travail a examiné un projet de directives relatives à la collecte de données ainsi que des questionnaires concernant les données par pays relatives aux sols, aux déchets et à l'eau, et une analyse préliminaire de la situation dans les pays couverts par les réseaux de l'AEE, sous la forme de fiches d'information sur les indicateurs. À sa troisième session, qui se tiendra du 28 au 30 août 2002, il examinera une analyse préliminaire de la situation dans les pays non-membres de l'AEE, un document de synthèse sur les pays membres de l'AEE, ainsi que certains chapitres et les conclusions provisoires du rapport de Kiev. Après quoi, lors d'une session extraordinaire qui doit se tenir à Genève les 28 et 29 novembre 2002 avec la participation des agents de liaison nationaux de l'AEE, le Groupe de travail examinera les conclusions provisoires, le résumé et tous les chapitres disponibles du rapport de Kiev. Celui-ci devrait normalement être publié en mars 2003.

---

<sup>2</sup> Voir [http://www.unece.org/env/europe/environmental\\_monitoring.htm](http://www.unece.org/env/europe/environmental_monitoring.htm).

### III. Renforcement des mécanismes de surveillance et d'établissement de rapports au niveau national

7. L'élaboration du rapport de Kiev a fourni au Groupe de travail l'occasion d'étudier les moyens d'améliorer dans les pays non-membres de l'AEE la surveillance de l'environnement et l'établissement de rapports concernant un certain nombre de domaines et d'aligner les méthodes, les indicateurs et les pratiques de ces pays sur ceux des pays membres de l'AEE. Des mesures ont été prises en ce qui concerne la surveillance des eaux intérieures et de la pollution atmosphérique, les données et classifications relatives aux déchets et les indicateurs environnementaux. En outre, le Groupe de travail a procédé à un examen global des systèmes de surveillance de l'environnement et d'information de plusieurs pays non-membres de l'AEE et adressé des recommandations aux gouvernements respectifs de ces pays.

8. Sous réserve du financement du projet Tacis, une équipe spéciale doit être créée prochainement sous l'égide du Centre thématique européen pour l'eau (Royaume-Uni). Cette équipe sera chargée d'évaluer les systèmes d'information et de surveillance des eaux intérieures dans 12 pays non-membres de l'AEE et de formuler des propositions visant à combler les lacunes en matière de surveillance et d'évaluation, à établir des banques de données nationales intégrées concernant les eaux intérieures et à améliorer la coopération et l'échange de données entre les pays qui sont couverts par EUROWATERNET et ceux qui ne le sont pas.

9. Ayant étudié la situation en matière de surveillance de la pollution atmosphérique dans les pays non-membres de l'AEE ainsi que la participation de ces pays aux réseaux internationaux de surveillance, le Groupe de travail a invité l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance à formuler, par l'intermédiaire de l'Organe directeur et des centres de l'EMEP, des propositions visant à établir un programme pour le renforcement des capacités en matière de surveillance de la pollution atmosphérique dans les pays concernés, qui serait mis en œuvre conjointement avec le Groupe de travail.

10. Le Groupe de travail a examiné les indicateurs mis au point par l'AEE en vue d'aider les différents pays à évaluer les progrès accomplis en matière de prévention de la production de déchets, de gestion des déchets et de circulation des matières, et à fournir des renseignements comparables au niveau paneuropéen. Il a recommandé aux gouvernements des pays qui n'étaient pas couverts par les réseaux de l'AEE d'envisager d'utiliser ces batteries d'indicateurs au niveau national. À sa session d'août 2002, le Groupe de travail étudiera une batterie d'indicateurs de base établis à partir du rapport de Kiev et dont l'utilisation pourrait être recommandée pour l'établissement de rapports nationaux sur l'état de l'environnement.

11. En février 2002, le Groupe de travail a organisé une table ronde sur les problèmes et les perspectives en matière de surveillance de l'environnement dans 12 pays non couverts par l'AEE. Les débats ont porté essentiellement sur un projet de stratégie pour la modernisation et le renforcement du système national de surveillance de la pollution en Géorgie, un rapport concernant l'amélioration du système national de surveillance de l'environnement au Bélarus et une étude sur les activités de surveillance de l'environnement en Asie centrale. Le Groupe de travail a adressé au Bélarus, à la Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, à l'Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan une série de recommandations visant à améliorer leurs systèmes de surveillance et d'information en renforçant leur efficacité et leur coordination avec tous les partenaires concernés, en les adaptant aux nouveaux problèmes environnementaux et en veillant

à ce qu'ils répondent mieux aux exigences des décideurs et aux besoins d'information du grand public. En août 2002, le Groupe de travail examinera les différents moyens d'améliorer la surveillance de l'environnement dans la Fédération de Russie et en Ukraine.

#### IV. Outils et lignes directrices

12. Le Groupe de travail a établi une équipe spéciale dont la Fédération de Russie serait le chef de file, chargée de mettre au point des outils et instruments pratiques faisant appel aux technologies modernes de l'information, qui aideraient les 12 pays non couverts par l'AEE à mieux exploiter et échanger les données pertinentes et à aligner leurs méthodes sur celles appliquées par les réseaux de l'AEE. Les membres de l'équipe spéciale ont entrepris de répondre à un questionnaire relatif à l'organisation des flux de données sur l'environnement et aux organismes contribuant au traitement des données de surveillance dans leurs pays.

13. L'Atelier sur les technologies de l'information au service de la surveillance et de l'évaluation de l'état de l'environnement s'est tenu en février 2002 en Fédération de Russie dans le but d'étudier les modalités pratiques de la mise en place dans les pays non couverts par l'AEE de systèmes d'information sur l'environnement qui soient interconnectés par l'Internet, en ayant recours aux instruments utilisés et aux lignes directrices appliquées dans le cadre de l'AEE. Il a donné des orientations concrètes pour les activités ultérieures de l'Équipe spéciale sur les outils et les lignes directrices.

14. L'Atelier a également mis en avant la nécessité d'élaborer des recommandations à l'intention des gouvernements (sous la forme de lignes directrices) visant à rationaliser et améliorer le système d'établissement des rapports concernant l'environnement, eu égard aux nouveaux enjeux écologiques et aux tâches à entreprendre. Comme suite à cette proposition, une étude sur la situation actuelle en matière d'établissement de rapports dans les 12 pays non couverts par l'AEE est en cours de réalisation. La réunion du Groupe de travail en août 2002 sera suivie par l'organisation d'un atelier en octobre 2002 en vue d'élaborer un projet de lignes directrices sur la base des meilleures pratiques dans la région de la CEE-ONU et de documents pertinents du PNUE, de l'OCDE et de l'AEE.

#### V. Téledétection

15. La possibilité d'utiliser la téledétection pour compléter les systèmes actuels de surveillance au sol a été étudiée, à la lumière notamment de la récente initiative européenne pour la surveillance mondiale de l'environnement et la sécurité (GMES). Le Groupe de travail a examiné un document de travail du Centre commun de recherche de l'Union européenne concernant le rôle et l'utilisation des informations obtenues par téledétection aux fins de la surveillance de l'environnement et de l'établissement de rapports sur la question à travers toute l'Europe. À sa session d'août 2002, il examinera les propositions dudit Centre concernant la manière dont la téledétection pourrait être utilisée (éventuellement sous la forme d'indicateurs particuliers) aux fins de l'établissement de rapports en général concernant l'état de l'environnement en Europe, et plus particulièrement du rapport de Kiev.

## VI. Coordination des initiatives internationales

16. Le Groupe de travail entretient des liens étroits de coordination et de coopération avec les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales agissant dans le domaine de la surveillance de l'environnement et de l'information sur l'environnement dans la région de la CEE-ONU. Il a entrepris d'établir un inventaire des principales bases de données internationales relatives à l'environnement qui utilisent les données collectées par un nombre représentatif de gouvernements de la région de la CEE-ONU. Cet inventaire devrait faciliter l'examen par le Groupe de travail, à sa troisième session (août 2002), des mesures susceptibles d'améliorer la couverture géographique des bases de données existantes et de faciliter l'accès aux données qui y sont enregistrées.

## VII. Contributions à la Conférence de Kiev

17. Compte tenu des activités susmentionnées, le Groupe de travail devrait fournir les contributions suivantes à la Conférence de Kiev, sous le point intitulé «Comprendre les liens»:

- a) Conclusions du rapport de Kiev;
- b) Enseignements tirés de l'élaboration du rapport de Kiev;
- c) Recommandations à l'intention des pays non-membres de l'AEE concernant:
  - i) Le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement;
  - ii) L'amélioration des systèmes d'établissement de rapports nationaux concernant l'état de l'environnement, notamment par l'utilisation d'indicateurs;
  - iii) La création de systèmes d'information sur l'environnement interconnectés par l'Internet, en ayant recours aux outils utilisés et aux lignes directrices appliqués au sein de l'AEE;
- d) Recommandations visant à améliorer la couverture géographique des bases de données existantes relatives à l'environnement et à faciliter l'accès aux données qui y sont enregistrées.

-----